**Zeitschrift:** Freiburger Geschichtsblätter

Herausgeber: Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg

**Band:** 53 (1965)

**Artikel:** Die romanisch-deutsche Sprachgrenze im Murtenbiet während des XV.

Jahrhunderts: Untersuchungen auf Grund der Orts-, Flur- und

Personennamen

**Autor:** Aebischer, Paul

Vorwort: Geleitwort

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-338292

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## GELEITWORT

Il est juste que le monument d'érudition que j'ai le plaisir de présenter au public, et qui traite de la germanisation de la région de Morat, ait un portail roman, qu'il ait une de ces entrées au ceintre plein comme en ont tant de maisons du Murtenbiet, qui ne font que continuer un type de construction si fréquent dans le Pays de Vaud, si proche. Car c'est avec les Helvètes, et plus encore avec les Romains, que le territoire qui nous intéresse fait son entrée dans l'histoire. Ce sont les Helvètes, et surtout les Romains qui l'ont conditionné: si le nom d'Avenches est celtique, la ville eut avant tout de l'importance comme capitale de l'Helvétie romaine. A côté du reste des noms gaulois de Lugnorre, de Joressant, de Morat, de la Bibera et du Chandon, surgissent, bien plus nombreux, ceux des domaines helvéto-romains de Merlach, de Salvenach, de Cressier, de Wistenlach, de Gempenach, les Helvéto-romains devenant au cours des siècles ces Walen dont le nom se retrouve dans Wallenbuch et dans Wallenried. Sans doute le Murtenbiet, comme presque tout le reste de la Suisse romande, a-t-il été partiellement occupé par les Burgondes: mais ceux-ci s'étant rapidement romanisés, il s'en est suivi que c'est de l'heureuse compénétration des Alémanes et des Romans que s'est formé la région de Morat.

L'infiltration des Alémanes a été longue et lente; il lui a fallu près de mille ans pour atteindre Morat, elle a connu sans doute des avances et des reculs, jusqu' à ce que se soit produit ce fait capital: la chute de Charles le Téméraire. Chute qui certes a été une nécessité pour les Suisses, mais peut-être, qui sait? un malheur pour l'Europe. Car si les Confédérés sentaient trop la menace que constituait pour eux la politique du duc de Bourgogne, si leur survie dépendait de la mort de ce dernier, celui-ci, comme son père, poursuivait néanmoins un beau rêve, le rêve d'une Europe centrale unifiée, rêve qui fut aussi celui de Charles Quint, son arrière petit-fils, et bien plus tard celui de Napoléon.

Dans la lente vie des siècles passés, dans cette vie qui tout entière s'écoulait à l'ombre du clocher natal, un changement de langue s'opérait imperceptiblement, sans secousse et sans douleur. A Fribourg, le Manual du Conseil, jusqu' à fin mai 1483, usait tantôt du français - ou plutôt de ce qu'on estimait être du français -, tantôt de l'allemand - d'un allemand de chancellerie -, tantôt du latin, le Manual suivant, dont le premier texte est daté du 30 mai 1483, n'emploie plus qu'exceptionnellement le français et le latin: et il ne paraît pas que le secrétaire qui le rédigeait, et qui sans aucun doute était bilingue, ait eu l'ombre d'un regret en accordant la priorité à l'allemand. A la même date, le trésorier Pierre Ramu a fait de même. Sur la couverture du volume nº 161 de ses comptes, qui s'étendent de Noël 1482 à la Saint-Jean d'été de l'année 1483, il a écrit: «L'estallon du compte de discret homme Pierre Ramu tresorier de la ville de Fribourg, qui se rend à la Nativité Saint Jehan Baptiste, l'an mil IIII<sup>c</sup> LXXXIII». Le jour suivant, le plus sereinement du monde, il commence le volume no 162 par ces mots: «Innemen und Usgeben des Ersamen wisen Pierro Ramu Seckelmeister zuo Friburg, angefangen sid siner rechnungs geben zuo Sanct Johans tag zuo Sungichten LXXXIIIº biss zuo der rechnung so er geben wir zuo Wyenacht, anno LXXXIIII». Et dans l'usage journalier des bonnes gens de la ville de Fribourg, rien n'avait changé non plus. Chose curieuse, c'est la défaite du Téméraire, en mettant en pleine valeur la science militaire des Confédérés, qui a incité ceux-ci à vendre leur sang aux souverains étrangers, au service desquels ils acquéraient, sans doute de bonnes soldes, mais aussi ce «Heimweh» qui n'est qu'une manifestation passive d'un nationalisme latent.

C'est le 14 octobre 1475 que Morat la savoyarde dut se rendre aux Fribourgeois et aux Bernois, auxquels elle jura fidélité. Ce fut en janvier 1482 que Fribourg, en même temps que Soleure, fut reçu dans la Ligue des Confédérés; ce ne fut qu'en 1484, que la sentence de Münster, la souveraineté de Fribourg et de Berne sur Morat fut reconnue. Les dés étaient jetés: le processus de germanisation du Murtenbiet, commencé bien antérieurement, fut alors en quelque sorte légalisée. Et la vie continuait, monotonement matérielle; l'important était, je pense, que les percepteurs de la dîme et des autres impôts pour le compte de leurs Excellences de Berne et de Fribourg purent se faire comprendre et surtout se faire payer aussi bien à Kerzers qu'à Lugnorre.

Paul Aebischer